

Description de reboisement N° 25-045

Les Combes– Pressy-sous-Dondin

Carte d'identité du projet :

Propriétaire : Gilles Colas Des Francs Adresse : 1 rue
Auguste Pouillé, 92290 Châtenay Malabry
Commune(s) : Pressy-sous-Dondin
Parcelle(s) cadastrale(s) : voir en annexe.
Surface : 7,72 ha

Type de projet : Boisement de prairies (Label Bas Carbone)
Saison de plantation : 2026/2027
Essence(s) : Pin laricio de Corse, Pin laricio de Calabre,
Robinier, Douglas, Chêne chevelu, Chêne rouge, Pin
maritime

Votre contact :

Adrian Valette
37, le Brouillet
87800 Nexon
06.88.10.05.88
valette.atysgestion@gmail.com

I - Description du projet

1. Présentation technique

Type de plantation	Description
Boisement en plein	- Travail du sol : ➤ Broyage en plein des graminées, des ronces et arbustes en bord de parcelle ; ➤ Travail du sol : décompactage en bande de 1 mètre de large et 40 cm de profondeur. - Densité de plantation : ➤ Densité plantation : 1400 plants/ha (2x3,50 mètres) ; ➤ Chêne rouge et Pin laricio : Alternance 2 lignes/6 lignes. ➤ Pin maritime et Robinier : Alternance 6 lignes/4 lignes. ➤ Douglas et Robinier : Alternance 6 lignes/2 lignes. ➤ Chêne chevelu : mélange en îlots de 15 plants. - Protection : Répulsif (TRICO) appliqué en pépinière pour les pins, douglas et robinier. Les Chênes rouge et chevelu seront protégés à l'aide d'une gaine plastique renforcée et d'un tuteur en acacia.

2. Répartition des essences par parcelles

Zones	Surface (ha)	Essence(s)	Densité/ha	%	Nombre de plants	
1	1,3181	Pin Laricio de Corse	1400	100	1845	
2	0,9078	Pin maritime	1400	60	1271	4 lignes de Rob/6 lignes de PM
	0,6052	Robinier	1400	40	847	
3	0,6024	Pin Laricio de Calabre	1400	75	843	2 lignes de CHR/6 lignes de PL
	0,2007	Chêne rouge	1400	25	281	
4	0,5475	Chêne rouge	1400	100	767	
5	1,0133	Pin maritime	1400	50	1419	4 lignes de Rob/6 lignes de PM + 19 ilots de 15 plants de CH
	0,8157	Robinier	1400	40	1142	
	0,1976	Chêne chevelu	1400	10	277	
6	0,4997	Douglas	1400	75	700	2 lignes de Rob/6 lignes de Doug
	0,1665	Robinier	1400	25	233	
7	0,8460	Pin Laricio de Calabre	1400	100	1184	

Total	7,7205		10809
-------	--------	--	-------

	Plant		Surface	
	Nbre	%	Nbre	%
Pin Laricio de Corse	1845	17	1,3181	17
Pin maritime	2690	25	1,9211	25
Robinier	2222	21	1,5874	21
Pin Laricio de Calabre	2028	19	1,4484	19
Chêne rouge	1047	10	0,7482	10
Chêne chevelu	277	3	0,1976	3
Douglas	700	6	0,4997	6
Total	10809	100	7,7205	100

II – Description du milieu naturel

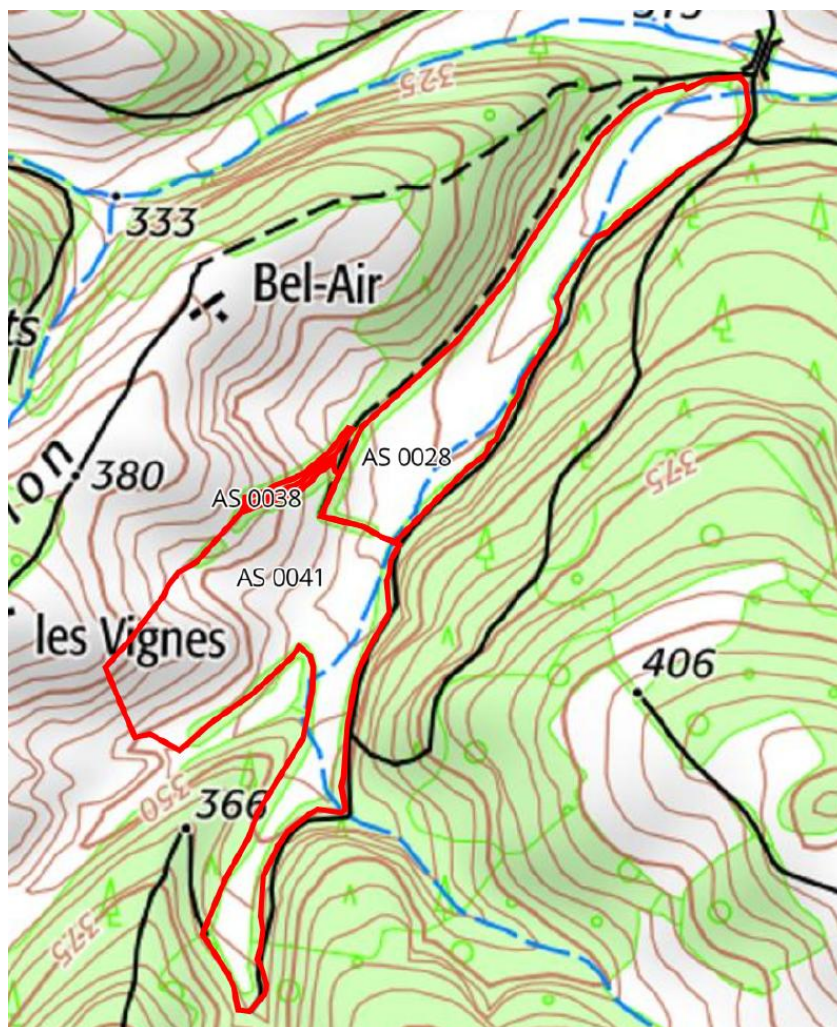
1. Sylvo-écorégion :

« G41 : Bordure Nord-Est du Massif Central »

2. Relief et hydrographie :

L'altitude des parcelles d'étude est comprise entre un maximum de 355 mètres et un minimum de 310 mètres. À l'exception de la parcelle AS 41 (parcelles forestières n°1 et 2), dont la pente peut atteindre 40 % sur un versant exposé à l'Est, l'ensemble des autres parcelles présente une topographie relativement plane.

Carte topographique de la propriété— Fond de carte : IGN topographique



3. Géologie et pédologie

La région forestière **G41 – Bordure Nord-Est du Massif Central** correspond à une zone de transition géologique entre le socle ancien du Massif Central et les formations plus récentes du Bassin de Paris. Cette zone est caractérisée par une grande **diversité lithologique** et une **complexité structurale**.

Nature des roches présentes :

À Pressy-sous-Dondin, les formations géologiques sont typiques du **socle hercynien**, composé principalement de :

- **Granites et granitoïdes** (roches magmatiques acides),
- **Micaschistes et gneiss** (roches métamorphiques),
- Présence ponctuelle de **formations volcano-sédimentaires** (anciennes coulées ou dépôts volcaniques).

Ces roches forment des substrats **acides à neutres**, souvent **peu évolués**, avec des sols généralement **peu profonds** à **modérément profonds** selon l'altération.

Structures géologiques :

- Relief souvent marqué par des **collines et vallons** issus de l'érosion différentielle des roches du socle.
- Quelques failles anciennes peuvent influencer le drainage et les circulations souterraines.

*Sources : SRGS et BRGM.

De manière générale, on peut distinguer deux types de sols sur le massif :

Zone 1 – Crêtes et versants granitiques

Type d'humus : Moder à mull

Horizon A : 0–10 cm, brun à gris-brun, texture limono-sableux à sablo-limoneux, présence d'éléments grossiers >15%.

Horizon B : 10–30 cm, brun clair à ocre, structure lamellaire

Horizon C : 30 et + cm, blocage tarière élément grossiers supérieurs à 25%, altérites de granite ou micaschistes, parfois indurées, texture sablo-limoneuse

Zone 2 – Bas de versant ou combe

Type d'humus : Moder

Horizon A : 0–15 cm, brun, texture limoneuse, matière organique

Horizon B : 15–40 cm, brun à gris, traces ferrugineuses, structure massive, présence d'éléments grossiers

Horizon C : > 50, blocage tanière, mais prospection par les racines possibles.

En résumé :

- Méthode de diagnostic du sol utilisée

☐ BIOCLIMSOL ☐ FOR-EVAL ☐ Guide stationnel (précisez) :

☒ Autre (précisez) : Méthode traditionnelle. Sondage pédologique et description des horizons.

- Type d'humus : ☒ mull ☒ moder ☐ mor
- Dominante de texture : ☐ argile ☒ limon ☒ sable ☐ les 3
- Présence d'hydromorphie : ☐ absente ☐ permanente ☒ temporaire
- Sensibilité du sol au tassement : ☐ Faible ☐ Moyen ☒ Fort

- Sensibilité à l'exportation des rémanents (si envisagé – voir guide GERBOISE¹) :

☐ Faible ☒ Moyen ☐ Fort

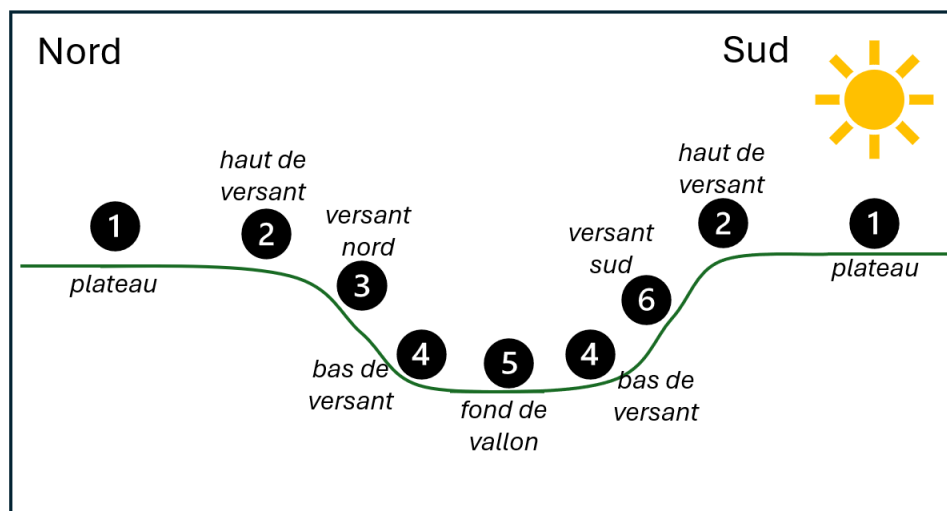
- Surface de renouvellement avec préparation ciblée (sans préparation en plein) :

11,46 ha

- Travaux réalisés par une entreprise de travaux forestiers certifiée « ETF-Gestion durable de la forêt » ou équivalent ☒ Oui ☐ Non

Prise en compte des guides PRATIC'SOLS² et PROSOL³ : ☒ Oui ☐ Non

- Positionnement du projet d'après le profil topographique et d'exposition ci-dessous : **n°2, 6, 4 et 5.**



Gradient hydrique	très sec						
	sec						
	mésophile		X				
	frais						
	assez humide		X				
	humide						
	inondé en permanence						
	très acide	acide	assez acide	faiblement acide	neutre	calcaire	
Gradient de fertilité chimique							

Gradient hydrique	très sec						
	sec	Stations acides à très acides <i>Présence d'espèces comme : callune, myrtille, fougère aigle, canche flexueuse, laïche à pilule, polytric élégant...</i>			Stations riches en bases <i>Présence d'espèces comme : mercuriale pérenne, lauréole, campanule gantelée, érable champêtre, clématite vigne blanche, cornouiller mâle, fusain d'Europe, troène, brachypode des bois...</i>		
	mésophile						
	frais						
	assez humide						
	humide	Stations très humides (sol engorgé toute l'année) <i>Présence d'espèces comme : aulne glutineux, populage des marais, laïche des marais, épilobe hirsute, gaillet des marais, iris faux acore, lycope d'Europe, lysimaque commune...</i>					
	inondé en permanence						
		très acide	acide	assez acide	faiblement acide	neutre	calcaire

Gradient de fertilité chimique

Figure 1 – D'après l'écogramme simplifié de la Flore forestière française avec la position simplifiée de quelques espèces indicatrices (Source : CNPF)

POTENTIEL

Qualité de la station



Adaptation du peuplement à la station



4. Equilibre sylvo-cynégétique – niveau de pression des grands ongulés sur la végétation :

☐ Faible ☒ Moyen ☐ Elevé

- Observation des dégâts dans les zones boisées, notamment des abrutissements causés par le chevreuil.

III – Climat et projections climatiques

1. Température et pluviométrie

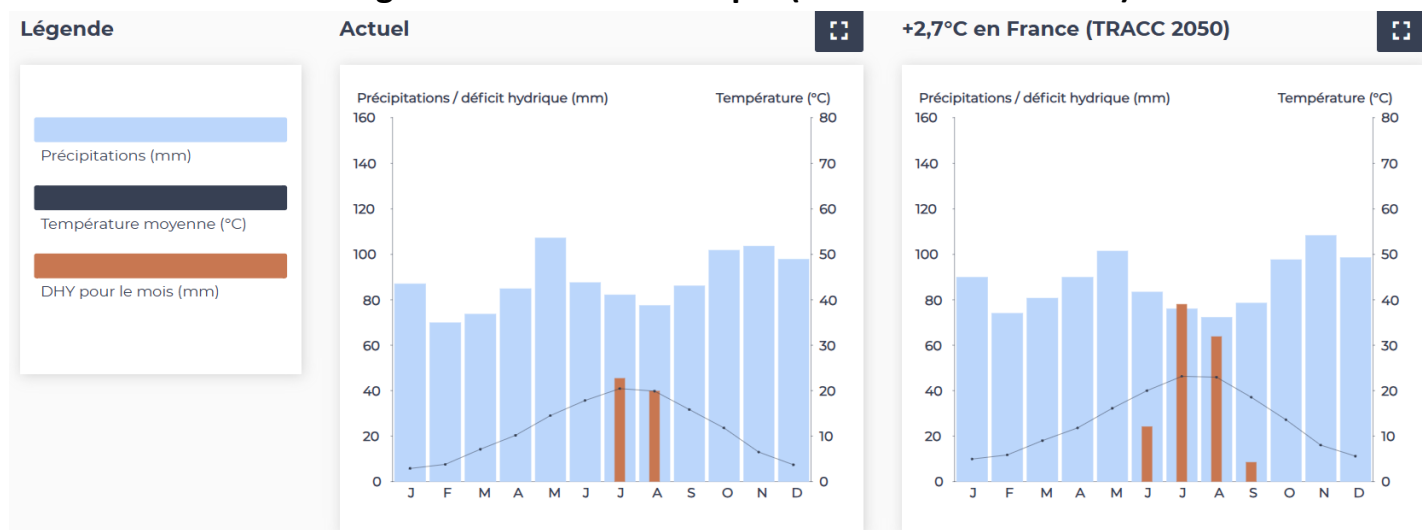
Année	Température moyenne (°C)	Précipitations totales (mm)
2022	13,1°C	930 mm
2023	13,1°C	967 mm
2024	12°C	1292 mm

2. Pour le peuplement en place et futur :

- Méthode de diagnostic de compatibilité climatique utilisée⁵ :

☐ BIOCLIMSOL ☒ CLIMESSENCES ☐ ZOOM50
☐ Guides stationnels et climatiques (précisez) :

Diagramme ombrothermique (source : Climescence)



Entre 2022 et 2024, le climat de Pressy-sous-Dondin a été marqué par une moyenne annuelle de température située entre 12°C et **13,1°C**, témoignant d'un léger réchauffement par rapport aux normales historiques (10,5°C). Les précipitations moyennes annuelles restent globalement stables, oscillant autour de **900 à 950 mm**, avec un déficit hydrique notable en été. Les mois de juillet et août présentent des pics de chaleur dépassant souvent **30°C**, accentuant les périodes de stress hydrique. Les hivers restent relativement doux, avec peu de jours de gel sévère. La variabilité interannuelle reste modérée, mais les tendances confirment un déplacement progressif vers un **climat plus chaud et plus sec en période estivale**. Ces éléments renforcent la nécessité de choisir des **essences forestières résilientes à la sécheresse** et aux épisodes caniculaires.

Partie IV - Diagnostic environnemental

1. Zonages de protection :

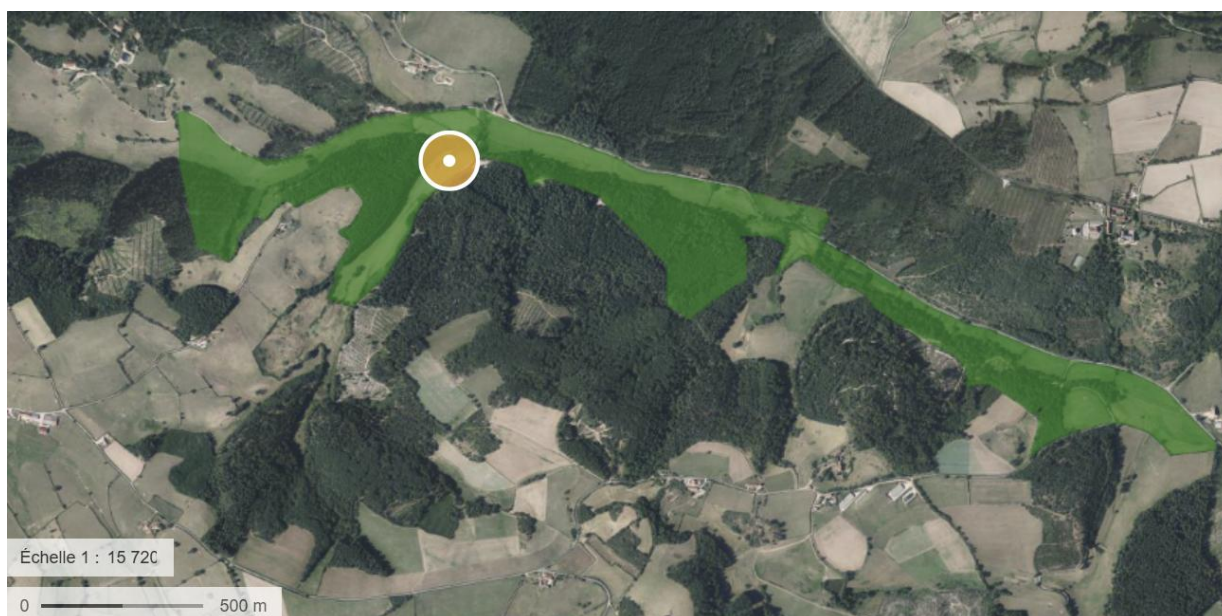
Conformité administrative :

- Travaux impactant un Habitat Natura 2000 : ☐ Oui ☒ Non
- Travaux validés dans un DGD agréé au titre des articles L122-7 et 8 du code forestier :
☐ Oui ☒ Non (Avenant à rédiger après les travaux)

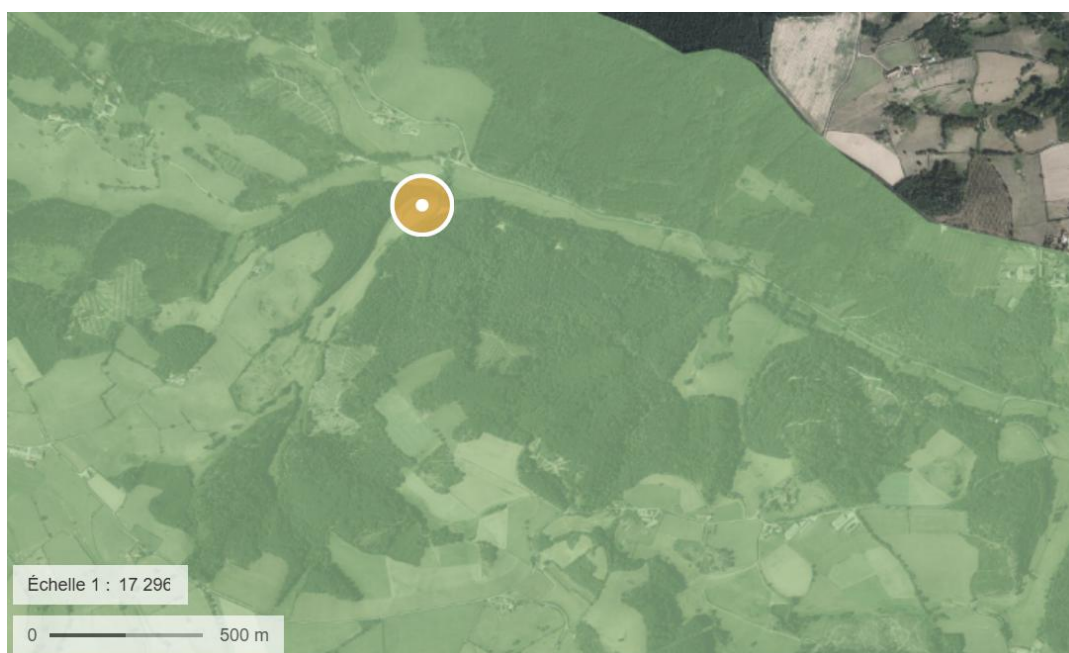
2. Identification d'éléments écologiques :

- Eléments écologiques à conserver (descriptif) : Zone humide au nord de la parcelle AS 28.
- Natura 2000 (directive habitats) : Vallée de la Gartempe, Sur l'ensemble de son cours et affluents.

- ZNIEFF Type 1 : RUISSEAUX, PRAIRIES ET ETANG A DONZY-LE-NATIONAL ET PRESSY-SOUS-DONDIN - Identifiant national : 260030283.
 - Parcelle : AS 28. **Peux avoir une incidence sur l’instruction des demandes de boisement.**



- ZNIEFF Type 2 : BAS-CLUNYSOIS - Identifiant national : 260030465 – Pas d’incidence sur la faisabilité du projet.
 - Parcelles concernées : Toutes.



3. Demandes et autorisations nécessaires :

- ☒ Demande d'examen au cas par cas (DREAL), boisement de +0,5 ha.
- ☒ Déclaration préalable aux plantations, *en application de l'article R 126-1 du Code rural*. (Département)*
- ☐ Site inscrit ou classé (ABF)
- ☐ Demande d'impact Natura 2000

*Article R 126-1 – Dispositions principales

Depuis le décret du 7 août 2017, en application de l'article L 126-1, l'article R 126-1 précise que :

1. Orientations départementales

Le conseil départemental détermine, par délibération, les orientations qu'il souhaite promouvoir en matière de réglementation des boisements. Celles-ci doivent viser à :

- Maintenir des terres disponibles pour l'agriculture, contribuant à un meilleur équilibre économique des exploitations ;
- Préserver les paysages remarquables ;
- Protéger les milieux naturels d'intérêt particulier ;
- Gérer l'eau de manière équilibrée (référence à l'article L. 211-1 du Code de l'environnement) ;
- Prévenir les risques naturels (ex. érosion, incendies, inondations) haute-saone.fr+15Légifrance+15Loire+15Loire+2Loire+2.

2. Seuil de reboisement

Si le reboisement après coupe rase est soumis à réglementation, le conseil départemental fixe un seuil de surface (par grande zone forestière homogène) au-delà duquel les déclanchements ou les obligations s'appliquent AinLoire+4Légifrance+4Légifrance+4.

3. Délimitation des zones réglementées

Le département désigne, à l'aide d'une délibération, les zones où les semis, plantations ou replantations sont soit interdites, soit réglementées, voire libres. Il peut également définir la reconstitution après coupe rase Ain+13Légifrance+13Nièvre+13.

4. Obligations déclaratives

Dans les périmètres réglementés, le propriétaire doit effectuer une déclaration préalable obligatoire au conseil départemental avant d'entamer tout semis, plantation ou replantation